

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-3/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022036-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : PEZZETTA Ugo

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : RD 5 - Création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus du canal de Meaux à Chalifert sur le territoire de la Commune d'Esbly. Convention avec l'Etat.

Le Département a décidé de remplacer la passerelle piétonne d'Esbly devenue vétuste par un nouvel ouvrage et d'en réaménager les abords, permettant ainsi d'accueillir à la fois les piétons et les cycles en toute sécurité. Ce projet a été retenu par l'Etat au titre de l'appel à projets « Fonds Mobilités actives/aménagements cyclables ». Une convention fixant les modalités de subventionnement par l'Etat doit être conclue entre le Département et l'Etat.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/11 en date du 24 septembre 2020, relative à la création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus du canal de Meaux à Chalifert sur le territoire de la Commune d'Esbly,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au vote du budget départemental,

VU le courrier de l'Etat le 18 mars 2021 indiquant que le projet de création de la passerelle susvisée a été retenu au titre du « Fonds Mobilités actives/aménagements cyclables »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger les articles 3 et 4 de la délibération n° 3/11 du 24 septembre 2020, relatifs à convention type de financement à intervenir entre l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le Département.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de financement, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, relative à la création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus du canal de Meaux à Chalifert sur le territoire de la Commune d'Esbly, à intervenir entre l'Etat et le Département.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement visé à l'article 2.

Article 4 : d'imputer les crédits sur l'opération « Etudes voirie (DI 2020) » de l'action « Etudes voirie » et l'opération « passerelle d'Esbly (DI21) » de l'action « Liaisons douces ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne